

Soutien au milieu de vie et services résidentiels – adulte

Contexte de l'intervention

De l'intégration sociale à la participation sociale (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2001)

Politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle, à leurs familles, aux proches, et plan d'action. Le but de la politique est de bien décrire le contexte des services.

Les orientations stratégiques et le plan d'action 2002-2005 : (adoptées par le conseil d'administration en mai 2002)

Dans ce document, il est spécifié que le Pavillon du Parc priorisera les services pour les personnes et les situations dont la réponse aux besoins est plus complexe et qui requièrent un soutien plus intense en ne considérant pas uniquement la nature et l'intensité de la déficience. Le Pavillon du Parc priorisera également les interventions de soutien auprès de ses partenaires.

Le Programme cadre des services aux adultes (cadre théorique adopté par le conseil d'administration en juin 2002) :

Trois grands principes sont mis de l'avant dans le programme cadre pour l'adulte :

1. La reconnaissance de la primauté de la personne et de son projet de vie.
2. La reconnaissance de la famille et de la communauté dans le maintien et le développement du réseau social de la personne.
3. La reconnaissance que la qualité de la prestation de services repose sur la bonne gestion d'un réseau de services intégrés et sur le partenariat.

Beaucoup d'accent est mis aussi sur le concept de « Projet de vie ». Le but est d'offrir la possibilité à la personne présentant une déficience intellectuelle d'exercer un pouvoir sur sa propre vie, de prendre ses responsabilités et de s'assumer psychologiquement et financièrement. Ce droit au « Projet de vie » s'adresse tant aux femmes qui vivent avec une déficience intellectuelle qu'aux hommes. En effet, des études révèlent que l'entourage (les parents, les intervenants, le réseau social) manifeste davantage d'inquiétude et de résistance à l'intégration sociale de ces femmes. Elles vivent fréquemment une discrimination liée à leur sexe en plus de subir un rejet à cause de leur handicap.

Allaire (1986) mentionne que ces femmes sont victimes d'un processus d'asexualisation qui secondarise à un tel point le fait de vivre au féminin avec un handicap qu'il leur est très difficile de se sentir concernées par les luttes du mouvement féministe.

Référence : *Femmes et déficience intellectuelle, Interventions féministes*, par Diane Fontaine, décembre 1991.

Approche communautaire (guide de référence adopté par le conseil d'administration en mai 2002) :

Dans ce guide, on spécifie que l'approche communautaire est une philosophie qui mise sur la reconnaissance et la valorisation du potentiel des individus, des réseaux sociaux, des milieux et des communautés. Cette orientation met l'accent sur le partage des responsabilités de soutien. Ce partage doit se faire dans un esprit de collaboration et de complémentarité.

L'interdisciplinarité (guide de référence adopté par le conseil d'administration en juin 2000) :

L'interdisciplinarité met « en relation d'échanges et de travail des personnes dont la formation professionnelle est différente en vue d'offrir une complémentarité suffisante pour bien desservir une clientèle à problèmes multiples¹ ».

À la suite des évaluations individuelles, les membres de l'équipe parviennent à une vue d'ensemble qui leur permet de planifier, déterminer les priorités et décider en commun des objectifs et interventions. Chacun prépare son plan d'intervention mais on s'entend sur une action coordonnée et concertée.

- *Les pratiques émergentes en déficience intellectuelle* : (Gagné et Lachapelle...).
- **Développer une véritable pédagogie de la participation** en multipliant les lieux d'exercice de la citoyenneté active au sein de la communauté de chaque personne concernée.
- **Tenir compte de la multiplicité des facteurs en cause** : caractéristiques des personnes, dynamique des milieux de vie, ressources de l'environnement.
- **Faire ressortir la dimension « étape de vie »** : la présence d'enjeux et de défis particuliers liés à certaines périodes de la vie.

On retient deux étapes de transitions importantes : « de l'adolescence à l'âge adulte » et « de l'âge adulte au vieillissement ».

1. Larivière, Claude, en collaboration avec Christian Richard. *Formation au travail interdisciplinaire*, cahier du participant, 1998.

Offre de service – volet n° 1

Milieu : Logement autonome, soutien au logement ou au milieu de vie, et modèles émergents.

Critères d'accès : Référence du CLSC ou de l'établissement (personne déjà hébergée) en lien avec le projet de vie, ou d'un établissement de 2^e ligne en association avec les CLSC.

Intensité de service : Selon le besoin d'assistance et d'intervention.

Contexte	Objectif du service (intensité)	Complémentarité partenaire	Rôle des intervenants et motifs d'interventions	Activités spécifiques	
				Types d'intervention complémentaire	Duré
<p>La personne désire vivre de façon autonome.</p> <p>Selon le projet de vie de la personne.</p>	<p>Développer avec la personne les habiletés nécessaires à une vie autonome.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Famille naturelle. Services génériques à la population : <ul style="list-style-type: none"> soutien à domicile du CLSC; C.H.; éducation aux adultes. Ressources communautaires : <ul style="list-style-type: none"> Transport adapté; Loisirs; Travail; Activités de jour. 	<ul style="list-style-type: none"> Apprentissage des AVQ et des AVD. Évaluer les habiletés. Assurer la transition vers le soutien au logement. <p>Motifs d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> apprentissage des habiletés AVQ et AVD; soutien dans l'adaptation aux changements au cours de la transition vers le soutien communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Éducateur en soutien communautaire. Ergothérapie. Réadaptation physique. Psychologie. Orthophonie. 	<p>Selon le plan d'intervention (PI) et le plan de service individualisé (PSI) en lien avec le projet de vie.</p>
Critères de performance, expertise requise	Critères de fin de programme	Outils		Documents de référence	
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des besoins de suppléance par la communauté. Approche communautaire. Capacité de transmettre des connaissances et des habiletés de vie quotidiennes et domestiques. Adapter l'environnement de la personne. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'intégration complété et la personne bien soutenue dans son milieu (6 mois à un an). Transition vers le soutien communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'intervention, plan de service et projet de vie. Grille multi-clientèle. Grille pour établir la priorité dans la distribution des services. E.Q.C.A. (échelle québécoise des comportements adaptatifs). Index de qualité de vie ou tout autre grille pertinente. Grille d'orientation résidentielle. 		<ul style="list-style-type: none"> Politique en déficience intellectuelle. Modèles émergents. <i>Chez soi : le premier choix, la politique de soutien à domicile.</i> 	

Offre de service – volet n° 2

Milieu : Résidence d'accueil.

Critères d'accès : Référence du CLSC ou de l'établissement (personne déjà hébergée) en lien avec le projet de vie, ou d'un établissement de 2^e ligne en association avec les CLSC.

Intensité de service : Selon le besoin d'assistance et d'intervention.

Contexte	Objectif du service (intensité)	Complémentarité partenaire	Rôle des intervenants et motifs d'intervention	Activités spécifiques	
				Types d'intervention complémentaire	Duré
<ul style="list-style-type: none"> Le milieu naturel ne peut ou ne souhaite plus répondre au besoin d'hébergement. La personne a besoin d'assistance continue et d'interventions d'intensité légère à modérée. Selon le projet de vie de la personne. 	<ul style="list-style-type: none"> Répondre au besoin d'hébergement en offrant un milieu substitut se rapprochant du milieu familial. Favoriser l'autonomie de la personne. Favoriser l'intégration et la participation sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> Famille naturelle. Ressources communautaires : <ul style="list-style-type: none"> transport adapté; loisirs; activités de jour; travail; éducation aux adultes. Services génériques à la population : <ul style="list-style-type: none"> (C.H., CLSC). Maintien à domicile du CLSC. 	<ul style="list-style-type: none"> Intervenant social : <ul style="list-style-type: none"> recrutement; évaluation; accréditation; formation; soutien et encadrement à la résidence d'accueil; suivi psychosocial de l'utilisateur. Éducateur en soutien communautaire lors de besoins de réadaptation ou de soutien à l'intégration. 	<ul style="list-style-type: none"> Ergothérapie. Psychologie. Réadaptation physique. Orthophonie. 	<p>Selon le plan d'intervention et le plan de service en lien avec le projet de vie.</p>
Critères de performance; expertise requise	Critères de fin de programme	Outils	Documents de référence		
<ul style="list-style-type: none"> Capacités naturelles, connaissances ou habiletés. Formation spécifique selon les besoins du client. Respect du plan d'intervention. Index de qualité de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de vie de la personne. Condition de santé physique et mentale. Niveau d'autonomie. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'intervention, PSI et projet de vie. Grille multi-clientèle. Grille pour établir la priorité dans la distribution des services. E.Q.C.A. Grille d'évaluation de la R.T.F. et de réévaluation. Index de qualité de vie. Grille d'évaluation de l'intensité des besoins et services. Grille d'orientation résidentielle. Grille de catégorisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Politique en déficience intellectuelle. Modèles émergents. <i>Chez soi : le premier choix, la politique de soutien à domicile.</i> 		

Offre de service – volet n° 3

N.B. : À titre d'information. Sera intégrée dans la programmation cadre à l'enfance

Milieu : Famille d'accueil.

Critères d'accès : Enfance, référence du CLSC et autorisation CJO, ou d'un établissement de 2^e ligne en association avec les CLSC.

Intensité de service : Besoin important d'assistance et d'interventions lorsque la famille ne peut plus répondre.

Contexte	Objectif du service (intensité)	Complémentarité partenaire	Rôle des intervenants et motifs d'interventions	Activités spécifiques	
				Types d'intervention complémentaire	Duré
Le milieu naturel est épuisé et l'environnement physique et matériel ne répond pas aux besoins complexes de leur enfant.	Répondre au besoin d'hébergement de l'enfant en offrant un milieu substitut se rapprochant du milieu familial.	<ul style="list-style-type: none"> Famille. Centre jeunesse de l'Outaouais. Services génériques à la population : soutien à domicile, CLSC, CH, CR, Commission scolaire. CPE. Ressources communautaires : loisirs; transport adapté. 	Intervenant social : <ul style="list-style-type: none"> recrutement; évaluation; accréditation; formation; soutien et encadrement à la famille d'accueil; suivi psychosocial de l'enfant. Éducateur en soutien communautaire lors de besoins en réadaptation et de soutien à l'intégration.	<ul style="list-style-type: none"> Ergothérapie. Psychologie. Réadaptation physique. Orthophonie. 	<ul style="list-style-type: none"> Selon le plan d'intervention, le plan de service en lien avec l'évolution de la situation familiale. Réévaluation minimale chaque année.
Critères de performance, expertise requise	Critères de fin de programme	Outils		Documents de référence	
<ul style="list-style-type: none"> Capacités naturelles, connaissances ou habiletés. Formation spécifique selon les besoins de l'enfant. Respect du plan d'intervention. Index de qualité de vie. Maintien du lien parental. 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité du milieu naturel. Restructuration du milieu familial et des ressources. Passage à l'âge adulte. Condition de santé physique et mentale. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'intervention. Brigance. E.Q.C.A. (école). Grille multi-clientèle. Grille d'évaluation sur le placement de l'enfant. Grille d'évaluation et de réévaluation des RTF. Index de qualité de vie. Grille de catégorisation. 		<ul style="list-style-type: none"> Politique en déficience intellectuelle. <i>Chez soi : le premier choix, la politique de soutien à domicile.</i> Loi sur la protection de la jeunesse. 	

Offre de service – volet n° 4

Milieu : Ressource intermédiaire et ressource particulière.

Critères d'accès : Référence du CLSC ou de l'établissement (personne déjà hébergée) en lien avec le projet de vie, ou d'un établissement de 2^e ligne en association avec les CLSC.

Intensité de service : Selon le besoin d'assistance et d'intervention.

Contexte	Objectif du service (intensité)	Complémentarité partenaire	Rôle des intervenants et motifs d'interventions	Activités spécifiques	
				Types d'intervention complémentaire	Duré
<p>Le milieu naturel ne peut ou ne souhaite plus répondre au besoin d'hébergement.</p> <p>La personne a besoin d'assistance continue et d'interventions d'intensité modérée ne pouvant être dispensées dans une résidence d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon le projet de vie de la personne. 	<p>Répondre au besoin d'hébergement en offrant un milieu substitut.</p> <p>Répondre à des besoins particuliers plus complexes.</p> <p>Favoriser l'intégration et la participation sociale.</p> <p>Favoriser l'acquisition d'habiletés.</p>	<p>Famille naturelle.</p> <p>Ressources communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organismes communautaires plus spécialisés; • transport adapté; • loisirs; • activités de jour; • travail. • éducation aux adultes. <p>Services génériques à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • C.H.; • C.H.P.J.; • système judiciaire; • maintien à domicile du CLSC. 	<p>Intervenant social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recrutement; • évaluation; • accréditation; • formation; • support et encadrement à la ressource intermédiaire; • suivi psychosocial de l'usager. <p>Éducateur en soutien communautaire lors de besoins de réadaptation ou de soutien à l'intégration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ergothérapie. • Réadaptation physique. • Psychologie. • Orthophonie. • Soins infirmiers : soutien conseil. • Suivi double problématique. 	<p>Selon le plan d'intervention, le plan de service en lien avec le projet de vie.</p>
Critères de performance, expertise requise		Critères de fin de programme		Outils	Documents de référence
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances ou habiletés. • Capacités naturelles. • Formation spécifique et pertinente. • Formation académique souhaitable en fonction des besoins du client. • Respect du plan d'intervention. • Index de qualité de vie. 		<ul style="list-style-type: none"> • Projet de vie de la personne. • Condition de santé physique et mentale. • Niveau d'autonomie. 		<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'intervention et projet de vie. • Grille multi-clientèle. • Grille pour établir la priorité dans la distribution des services. • E.Q.C.A. • REISS ou tout autre outil en santé mentale. • Grille d'évaluation de la R.I. et de réévaluation. • Index de qualité de vie. • Grille d'orientation résidentielle. • Grille de ressource intermédiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique en déficience intellectuelle. • Pratiques émergentes. • <i>Chez soi : le premier choix, la politique de soutien à domicile.</i>

Offre de service – volets n° 5-6-7

Critères d'accès : Référence du CLSC ou de l'établissement (personne déjà hébergée) en lien avec le projet de vie, ou d'un établissement de 2^e ligne en association avec les CLSC.

Intensité de service : Selon le besoin d'assistance et d'intervention.

	Volet n° 5 Résidences à assistance continue; hébergement	Volet n° 6 Résidences à assistance continue – adaptation	Volet n° 7 Résidences à assistance continue – réadaptation (court et moyen terme).
Contexte	<p>Le milieu naturel ne peut ou ne souhaite plus répondre au besoin d'hébergement.</p> <p>La personne a besoin d'assistance continue pour les AVQ et les AVQ et d'interventions d'intensité légère à modérée.</p> <p>La personne a besoin d'interventions de suppléance aux AVQ et AVD.</p> <p>Besoin d'encadrement 24/7.</p>	<p>Le milieu naturel ne peut ou ne souhaite plus répondre au besoin d'hébergement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon le projet de vie de la personne. <p>La personne a besoin d'assistance continue et d'interventions d'intensité sévère ne pouvant être dispensées dans une ressource d'accueil ou une ressource intermédiaire, et les programmes plus légers ne suffisent plus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Complexité de l'environnement. • Besoin encadrement 24/7. <p>La personne peut avoir besoin d'interventions de suppléance aux AVQ et AVD</p>	<p>Le milieu naturel ou son milieu d'hébergement régulier ne peut plus répondre au besoin d'hébergement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon le projet de vie de la personne. <p>La personne a besoin d'assistance continue et d'interventions d'intensité sévère ne pouvant être dispensées dans une ressource d'accueil ou une ressource intermédiaire, et les programmes plus légers ne suffisent plus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'encadrement 24/7.
Objectif du service (intensité)	<p>Favoriser l'intégration et la participation sociale.</p> <p>Répondre au besoin d'hébergement</p> <p>Offrir une assistance continue aux AVQ et aux AVD par du personnel de l'établissement.</p>	<p>Offrir des interventions spécialisées et de façon continue sur le plan comportemental.</p> <p>Favoriser l'intégration et la participation sociale.</p>	<p>Offrir des interventions spécialisées et de façon continue sur le plan comportemental.</p> <p>Favoriser l'intégration et la participation sociale.</p> <p>Développer ou retrouver la capacité de la personne à vivre dans son milieu de vie.</p>

	Volet n° 5 Résidences à assistance continue; hébergement		Volet n° 6 Résidences à assistance continue – adaptation		Volet n° 7 Résidences à assistance continue – réadaptation (court et moyen terme).	
Complémentarité partenaire	Famille naturelle. Services génériques à la personne : <ul style="list-style-type: none"> • maintien à domicile du CLSC; • C.H.; • C.R. Ressources communautaires : <ul style="list-style-type: none"> • transport adapté; • loisirs; • activités de jour; • travail. 		Famille naturelle. Services génériques à la population : <ul style="list-style-type: none"> • C.H.; • C.H.P.J.; • système judiciaire; • maintien à domicile du CLSC. Ressources communautaires : <ul style="list-style-type: none"> • transport adapté; • loisirs; • activités de jour; • travail. Organismes communautaires plus spécialisés.		Famille naturelle. Services génériques à la population : <ul style="list-style-type: none"> • C.H.; • C.H.P.J.; • système judiciaire; • maintien à domicile du CLSC. Ressources communautaires : <ul style="list-style-type: none"> • transport adapté; • travail. • loisirs; • éducation aux adultes. • activités de jour; Organismes communautaires plus spécialisés.	
Rôle des intervenants et motifs d'interventions	Suppléance – assistance et intervention aux AVQ et aux AVD. Assistance dans les soins physiques. Motifs d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • personne présentant une complexité des besoins sur les plans physique, intellectuel et sensoriel; • adaptation physique et environnementale du milieu. 		Édicateur : réadaptation liée à l'apprentissage (AVQ-AVD). Développer les habiletés sociales. Observation et interprétation des comportements et remise en question régulière des interventions. Motifs d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • personne ayant une psycho-dynamique complexe et persistante; • adaptation physique et environnementale du milieu. 		Édicateur : réadaptation liée à l'apprentissage (AVQ-AVD). Développer ou retrouver les habiletés sociales. Observation et interprétation des comportements et remise en question régulière des interventions. Motifs d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • personne ayant une psycho-dynamique complexe; • adaptation physique et environnementale du milieu. 	
Activités spécifiques	Types d'intervention complémentaire	Durée	Types d'intervention complémentaire	Durée	Types d'intervention complémentaire	Durée
	<ul style="list-style-type: none"> • Ergothérapie. • Réadaptation physique. • Psychologie. • Orthophonie. • Soins infirmiers : soutien conseil. • Suivi psycho-social. 	Selon le plan d'intervention, le plan de service et en lien avec le projet de vie.	<ul style="list-style-type: none"> • Ergothérapie. • Réadaptation physique. • Psychologie. • Orthophonie. • Suivi double problématique. • Soins infirmiers : soutien conseil . • Suivi psycho-social. 	Selon le plan d'intervention, le plan de service et en lien avec le projet de vie.	<ul style="list-style-type: none"> • Ergothérapie. • Réadaptation physique. • Psychologie. • Orthophonie. • Suivi double problématique. • Soins infirmiers : soutien conseil. • Suivi psycho-social. 	Selon le plan d'intervention, le plan de service et en lien avec le projet de vie.

	Volet n°5 Résidences à assistance continue; hébergement	Volet n°6 Résidences à assistance continue – adaptation	Volet n°7 Résidences à assistance continue réadaptation (court et moyen terme)
Critères de performance, expertise requise	<ul style="list-style-type: none"> • Formation spécialisée et expériences spécifiques et pertinentes. • Approche interdisciplinaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation spécialisée et expériences spécifiques et pertinentes. • Approche interdisciplinaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation spécialisée et expériences spécifiques et pertinentes. • Approche interdisciplinaire.
Critères de fin de programme	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de vie de la personne. • Condition de santé physique ou mentale. • Niveau d'autonomie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de vie de la personne. • Condition de santé physique ou mentale. • Niveau d'autonomie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de vie de la personne. • Condition de santé physique ou mentale. • Niveau d'autonomie. • Programme transitoire à court et moyen terme.
Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'intervention et projet de vie. • Grille multi-clientèle. • Grille pour établir la priorité dans la distribution des services. • E.Q.C.A. • Cahier de suivi santé. • Index de qualité de vie. • Grille d'orientation résidentielle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'intervention et projet de vie. • Grille multi-clientèle. • Grille pour établir la priorité dans la distribution des services. • E.Q.C.A. • Diagnostic évaluation R.E.I.S. • Cahier de suivi santé. • Index de qualité de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'intervention et projet de vie. • Grille multi-clientèle. • Grille pour établir la priorité dans la distribution des services. • E.Q.C.A. • Diagnostic évaluation R.E.I.S. • Cahier de suivi santé. • Index de qualité de vie.
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Politique en déficience intellectuelle. • Modèles émergents. • <i>Chez soi : le premier choix, la politique de soutien à domicile.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique en déficience intellectuelle. • Modèles émergents. • <i>Chez soi : le premier choix, la politique de soutien à domicile.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique en déficience intellectuelle. • Modèles émergents. • <i>Chez soi : le premier choix, la politique de soutien à domicile.</i>

Offre de service – volet n° 8

NB : À titre d'information. Sera intégrée dans le cadre de l'offre globale de services de répit spécialisé

Milieu : Répit spécialisé en famille d'accueil ou en résidence d'accueil.

Critères d'accès : Toute clientèle, référence du CLSC (Autorisation CJO pour l'enfance).

Intensité de service : Besoin important d'assistance et d'interventions.

Contexte	Objectif du service (intensité)	Complémentarité partenaire	Rôle des intervenants et motifs d'interventions	Activités spécifiques	
				Types d'intervention complémentaire	Duré
<p>Le milieu naturel a besoin d'un soutien planifié et tous les autres programmes réguliers ne suffisent plus.</p> <p>Réponse aux besoins rendus complexes par la juxtaposition de problématiques.</p>	<p>Maintenir l'équilibre entre les besoins plus ou moins complexes de la personne et la capacité du milieu à apporter une réponse à des besoins.</p> <p>Prévention de placement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Famille. CLSC qui assure le suivi de la personne et de la famille. CJO pour clientèle enfance (aspect légal). 	<p>Intervenant social :</p> <ul style="list-style-type: none"> recrutement; formation; évaluation; accréditation. <p>Éducateur en soutien communautaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ergothérapie. Réadaptation physique. 	<ul style="list-style-type: none"> Selon le plan d'intervention. Réévaluation minimale chaque année.
Critères de performance, expertise requise	Critères de fin de programme	Outils	Documents de référence		
<ul style="list-style-type: none"> Capacités naturelles. Connaissances ou habiletés. Formation spécifique selon les besoins de la personne. Respect du plan d'intervention. Index de qualité de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Ressource communautaire pouvant répondre aux besoins. Condition de santé physique et mentale de la personne. Restructuration du milieu familial et des ressources. Projet de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'intervention et projet de vie. Grille multi-clientèle. Grille d'évaluation de l'intensité du répit. Révision du répit en RTF. Grille de catégorisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Politique en déficience intellectuelle. <i>Chez soi : le premier choix, la politique de soutien à domicile.</i> Loi sur la protection de la jeunesse. 		

Offre de service – volet n° 9

Milieu : Soutien aux organismes communautaires (OSBL) offrant du soutien au milieu de vie.

Critères d'accès : Référence du CLSC ou de l'organisme (personne déjà hébergée) en lien avec le projet de vie.

Intensité de service : Selon le besoin d'assistance et d'intervention.

Contexte	Objectif du service (intensité)	Complémentarité partenaire	Rôle des intervenants et motifs d'interventions	Activités spécifiques du CRDI	
				Types d'intervention	Duré
Le milieu souhaite s'impliquer directement pour que la personne puisse vivre de manière plus autonome.	Soutenir la personne, selon les besoins et en complémentarité avec les autres intervenants du réseau et développer avec la personne les habiletés nécessaires à une vie autonome au même titre qu'une personne demeurant à domicile.	<ul style="list-style-type: none"> OSBL assurant les AVQ et AVD. Famille naturelle. Services génériques à la population : <ul style="list-style-type: none"> soutien à domicile du CLSC; C.H.; éducation aux adultes. Ressources communautaires : <ul style="list-style-type: none"> transport adapté; loisirs; travail; activités de jour. éducation aux adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> Apprentissage des AVQ et des AVD. Évaluer les habiletés et soutien ponctuel à l'intervention. Motifs d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> apprentissage des habiletés AVQ et AVD et des habiletés sociales; soutien à l'adaptation aux changements; formation spécifique à l'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> Éducateur en soutien communautaire. Ergothérapie. Réadaptation physique. Psychologie. Orthophonie. 	Selon le plan d'intervention en lien avec le projet de vie.
Critères de performance, expertise requise	Critères de fin de programme	Outils	Documents de référence		
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des besoins de suppléance par la communauté. Capacité de transmettre des connaissances et des habiletés de vie quotidiennes et domestiques. Adapter l'environnement de la personne. 	<ul style="list-style-type: none"> Selon le projet de vie ou l'évolution du milieu. Transition vers d'autres formes de services. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'intervention et projet de vie. Grille multi-clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> Politique en déficience intellectuelle. Modèles émergents. <i>Chez soi : le premier choix, la politique de soutien à domicile.</i> 		

Complément : le cadre de gestion et de financement de la structure communautaire est assurée par la Régie régionale selon les paramètres qu'elle détermine. Annexe 1.

Annexe 1

Cadre de référence pour le soutien aux organismes communautaires offrant du soutien au milieu de vie

	Organisme communautaire sans but lucratif (O.S.B.L.)
Description :	<ul style="list-style-type: none"> • Un organisme sans but lucratif, ayant comme objectif de fournir un soutien au milieu de vie à des personnes handicapées intellectuelles.
Avantages :	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie complète, entière responsabilité de la clientèle. • Reconnaissance et subvention de la Régie régionale. Plus grande visibilité dans le réseau. Sources de financement multiples. Embauche et supervision des employés. Les règles et politiques de la SHQ peuvent s'appliquer. • Possibilité de bénévoles disponibles et impliqués. • L'organisme doit développer ses politiques et procédures. • L'implication des intervenants de l'établissement sera différente, mais équivalente à leur implication auprès des personnes qui vivent chez elles.
Désavantages :	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en charge de la clientèle se situe à tous les niveaux. Il faut développer l'expertise nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins de celle-ci.
Aspects cliniques :	<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi et l'évaluation de la clientèle relèveront de l'organisme, mais l'établissement pourrait l'assumer, et offrir les mêmes services existants. • Le support des intervenants cliniques auprès de la clientèle, en termes d'intensité et de fréquence, sera équivalent à celui des personnes qui vivent chez elles. • Les services cliniques de la clientèle pourraient être sous la responsabilité du CR, du CH, ou du CLSC.
Aspect financiers et organisationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité avec la politique de soutien à domicile. • Il s'agit de services d'aide à domicile, donc de soutien au milieu de vie et non d'hébergement. • En principe, la gestion dans son ensemble, à tous les niveaux, est sous la responsabilité de l'organisme. • Le financement est alloué par la Régie régionale directement. • Une convention de gestion est signée entre les parties et peut lier un tiers pour la dispensation de services professionnels. • La Régie régionale allouerait un financement sur la base suivante : pour fins de financement, la Régie régionale détermine l'intensité des services de soutien requis au milieu de vie pour chacun des usagers, à l'aide de l'Instrument d'évaluation multiclientèle, conformément à la politique de soutien à domicile, ou la Régie régionale, pour fins de financement, détermine l'intensité des services requis pour l'ensemble des usagers ou des sous-ensembles par un profil-type, à l'aide de l'Instrument d'évaluation multiclientèle, conformément à la politique de soutien à domicile. • Les heures spécifiques pour AVQ et AVD sont allouées par personne. • Le taux horaire applicable sera le même que celui alloué par le chèque emploi-service. • Ces évaluations devraient tenir compte que les usagers sont regroupés dans des différents milieux; ainsi les heures complémentaires pour gardiennage ou surveillance sont allouées sur la base de un intervenant pour trois usagers si les personnes sont multihandicapées ou ont un problème grave de comportement; pour les autres usagers l'allocation de ces heures se fait sur la base de un intervenant pour six usagers. • Le montant de financement doit être du même ordre que celui qui serait prévu pour une ressource intermédiaire. • Le statut des clients ne change pas, ils seront traités comme des personnes à part entière.

Offre de service – volet n° 10

Milieu : Soutien aux C.H.S.L.D.

Critères d'accès : Référence du C.H.S.L.D. (personne déjà hébergée) en lien avec le projet de vie.

Intensité de service : Selon le besoin d'assistance et d'intervention.

Contexte	Objectif du service (intensité)	Complémentarité partenaire	Rôle des intervenants et motifs d'interventions du CRDI	Activités spécifiques du CRDI	
				Types d'intervention	Duré
La personne souhaite ou ne peut que demeurer dans le milieu d'hébergement de type CHSLD.	Soutenir la personne, selon les besoins et en complémentarité avec les autres intervenants du réseau et développer avec la personne les habiletés nécessaires à une vie autonome au même titre qu'une personne demeurant à domicile.	<ul style="list-style-type: none"> • CHSLD assurant les AVQ et AVD. • Famille naturelle. • Services génériques à la population : <ul style="list-style-type: none"> • soutien à domicile du CLSC ; • C.H.; • éducation aux adultes. • Ressources communautaires : <ul style="list-style-type: none"> • transport adapté; • loisirs; • travail; • activité de jour. • éducation aux adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation. • Apprentissage des AVQ et des AVD. • Évaluer les habiletés et soutien ponctuel à l'intervention. <p>Motifs d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprentissage des habiletés AVQ et AVD et habiletés sociales; • soutien à l'adaptation aux changements; • formation spécifique à l'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Éducateur en soutien communautaire. • Psychologie. • Orthophonie. 	<p>Selon le plan d'intervention en lien avec le projet de vie.</p>
Critères de performance, expertise requise		Critères de fin de programme		Outils	Documents de référence
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des besoins de suppléance par le milieu d'hébergement. • Capacité de transmettre des connaissances et des habiletés de vie quotidiennes et domestiques. • Adapter l'environnement de la personne. 		<ul style="list-style-type: none"> • Selon le projet de vie ou évolution du milieu. • Transition vers d'autres formes de services. 		<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'intervention et projet de vie. • Grille multi-clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique en déficience intellectuelle. • Modèles émergents.

Guide d'orientation résidentielle (Aide à la prise de décision d'orientation résidentielle)

Résidence de type familiale – RTF	Ressources intermédiaires – RI	Hébergement long terme	Résidences à assistance continue – RAC	
			Réadaptation court ou moyen terme	Adaptation moyen ou long terme
Grille orientation résidentielle Niveau 1 : intensité légère	Grille d'orientation résidentielle Niveau 2 : intensité modérée	Grille d'orientation résidentielle Niveau 3 : intensité sévère	Grille d'orientation résidentielle Niveau 3 : intensité sévère	Grille d'orientation résidentielle Niveau 3 : intensité sévère
Grille multi-clientèle <ul style="list-style-type: none"> Nbre d'heures de services Nbre d'heures de soins Intensité intervention 	Grille multi-clientèle <ul style="list-style-type: none"> Nbre d'heures de services Nbre d'heures de soins Intensité de l'intervention 	Grille multi-clientèle <ul style="list-style-type: none"> Nbre d'heures de services Nbre d'heures de soins Intensité intervention 	Grille multi-clientèle <ul style="list-style-type: none"> Nbre d'heures de services Nbre d'heures de soins Intensité intervention 	Grille multi-clientèle <ul style="list-style-type: none"> Nbre d'heures de services Nbre d'heures de soins Intensité intervention
Grille RI Niveau 1 à 3	Grille RI – Niveau 3 à 5	Grille RI – Niveau 4 à 5	Grille RI – Niveau 4 à 5	Grille RI – Niveau 4 à 5
	Présence éveillée la nuit peut être requise	Présence éveillée la nuit est requise	Présence éveillée la nuit est requise	Présence éveillée la nuit est requise
	Processus dégénératifs, maladie chronique et syndrome particulier	Processus dégénératifs Soins médicaux non déléguables		
		Complexité environnementale	La réponse aux besoins est complexe	La réponse aux besoins est complexe
Stabilité, encadrement de type familial est requis	Stabilité, encadrement requis	Encadrement 24/7	Encadrement 24/7	Encadrement 24/7
	Problématique CPT importante		Problématique de comportement sévère	Problématique de comportement sévère et persistant
	Instabilité du placement : plusieurs tentatives sans succès			
Stabilité générale du comportement	Fragilité comportementale nécessitant un ajustement ponctuel de l'environnement			Fragilité comportementale intrinsèque ou extrinsèque exigeant un ajustement continu de l'environnement

Résidence de type familiale – RTF	Ressources intermédiaires – RI	Hébergement long terme	Résidences à assistance continue – RAC	
			Réadaptation court ou moyen terme	Adaptation moyen ou long terme
			Potentiel de développement ou à retrouver AVQ/AVD ou habiletés sociales	
	Problématique de santé nécessitant des soins de santé particuliers et constants	Problématique de santé nécessitant des soins de santé importants ou non déléguables		
Assistance AVQ/AVD ou légère suppléance	Dépendance importante AVQ/AVD	Dépendance complète AVQ/AVD et intervention de suppléance totale		
	Instabilité du placement en RTF suite à plusieurs échecs			
Objectif axé principalement sur la qualité de vie. Nous convenons que l'apprentissage fait également partie de la qualité de vie. Objectifs de maintien des acquis ou d'apprentissage d'intégration sociale.	Objectifs d'adaptation (encadrement humain) ou de réadaptation (milieu transitoire) et d'intégration sociale	Objectifs axés sur la qualité de vie et le maintien des acquis	Objectifs de réadaptation et de transition vers un milieu de vie plus autonome	Objectifs d'adaptation long terme
	Expérience et expertises particulières		Expertises et formation requise de gestion de problématique de comportement	Expertises et formation requise de gestion de problématique de comportement
Aménagement physique peut être requis	Aménagement physique important peut être requis	Aménagement physique important peut être requis		

N.B. **Les critères énumérés servent de points de repère pour porter un jugement professionnel sur l'orientation résidentielle**

